

CTLs du 8 janvier 2019 compte rendu

Le premier CTL emplois, concernant la localisation des 44 suppressions de postes à la DDFIP du Var (ci-joint) ne s'est pas tenu faute de quorum. En effet, les OS refusent catégoriquement de prendre part à ce démantèlement du réseau!

La déclaration liminaire commune intersyndicale du 2nd CTL est jointe à l'article.

1- Les ponts naturels (vote)

La Direction propose les 31 mai et 16 août 2019, dont un seul en autorisation d'absence exceptionnelle. L'intersyndicale a demandé au DDFIP d'accorder un jour d'autorisation d'absence supplémentaire afin de montrer sa gratitude aux agents totalement investis dans leur mission, notamment en cette période de réforme constante. Le DDFIP a décidé de ne pas l'accorder en application de la règle nationale, tout en laissant sous-entendre que sa décision pourrait éventuellement évoluer. Mais ne nous faisons pas d'illusion, les paroles s'envolent, seuls les actes restent, et à ce jour la réponse est non.

Du fait de cette position catégorique, **FO-DFGIP**, Solidaires et CGT ont voté contre. CFDT-CFTC se sont abstenus.

2- Modification des horaires d'ouverture de certains sites (vote)

11 sites sont concernés par la réduction des horaires d'ouverture au public: Brignoles, Draguignan Brel, Fréjus, Hyères, St Tropez, La Seyne (Cap Sicié et la municipale), Le Beausset, Ollioules, St Maximin, Fayence.

Le DDFIP nous explique que cette diminution s'inscrit dans un cadre global de réforme (APRV, RCT...) afin de diminuer l'impact des suppressions d'emploi et de redonner un peu de marge de manœuvre aux agents mais qu'elle s'inscrit surtout dans une logique cohérente d'offre aux usagers, le but étant qu'à terme ne se déplace à nos guichets que le public ne pouvant résoudre leurs problèmes par d'autres canaux.

La consultation des agents, bien que non-obligatoire mais demandée par les organisations syndicales, fait apparaître leur volonté de réduire les horaires d'ouverture du fait de la charge de travail trop importante... mais pas exactement dans les conditions horaires proposées au CTL. En effet, pour 4 sites (Draguignan Brel, Hyères, Fréjus et La Seyne Cap Sicié), **les propositions de plages d'ouverture proposées au vote du CTL ne sont pas celles sur lesquelles les agents été consultés!**

En effet, «afin d'assurer une offre d'accueil élargie à un moment de la journée non encore ouvert, à titre expérimental jusqu'au 1^{er} septembre 2019, la Direction intègre une ouverture sur la plage méridienne un jour par semaine. Ce jour-là, l'ouverture au public sera ainsi prolongée jusqu'à 13h».

FO-DFGIP a fait ressortir la problématique de la gestion de la présence des agents sur la pause méridienne. C'est ainsi que le DDFIP en a appelé à l'intelligence des agents!!! À croire que les agents sont limités!!!

La condescendance et le mépris à l'égard des agents du Var, tous grades confondus, ne transparaissent que trop régulièrement et doivent cesser !!

Ainsi, l'intersyndicale a voté contre de manière unanime et pour les 4 sites concernés, demande une consultation sur les horaires réels, proposés au CTL.

4- APRV (vote)

L'accueil personnalisé sur rendez-vous permet aux usagers de prendre rendez-vous via impots.gouv.fr, entre autres, afin d'être rappelés et éventuellement reçus pour leur dossier. Les rendez-vous seront pris pour l'instant sur les plages d'ouvertures au public (2 demi-journées par semaine pour commencer) mais à terme, ils seront en majorité téléphoniques. Jusqu'à présent, les SIP de St Tropez et de Hyères en sont dotés et la Direction veut l'étendre aux SIP de Draguignan, La Seyne, Fréjus et Brignoles au 1^{er} mars 2019.

L'APRV peut être un vecteur d'amélioration des conditions de travail des agents, cependant les résultats des enquêtes de satisfaction sont encore faites sur un panel trop infinitésimal pour être probant.

FO-DFGIP suivra donc, avec attention, dans le temps, l'effet de la mise en place de cette formalisation de pratiques déjà existantes dans nos structures.

Vote Pour **FO-DFGIP**, Solidaires et abstention CGT, CFDT-CFTC.

5- RCT (vote)

Après Brignoles et Fréjus, le DDFIP veut étendre la création d'une équipe dédiée à l'accueil généraliste multi-canal aux sites de Hyères, Draguignan et la Seyne/mer, au plus tard le 1er mars 2019. Le DDFIP considère le déploiement de ce dispositif comme un «changement culturel», nécessaire à une modernisation de l'offre de service aux usagers.

Les équipes RCT ont été constituées de titulaires et de suppléants plus ou moins volontaires. Des précisions ont été apportées par le DDFIP quant aux attributions de chacun. Les suppléants sont en priorité à la cellule RCT et non sur les tâches de gestion.

Les formations sont en cours (en particulier pour répondre de manière plus rapide au téléphone, 5 à 7 min par appel) et la nécessité se situe surtout sur le plan du recouvrement pour lequel les lacunes sont plus importantes du fait des filières d'origine des agents.

Les organisations syndicales ont demandé un bilan chiffré pour Brignoles et Fréjus car pour l'instant, les remontées sont en contradiction avec l'affichage de la Direction!

Malgré les problèmes rencontrés et la mise en place du PAS, les travaux d'aménagement à réaliser..., le DDFIP refuse de reporter le déploiement du RCT de ces structures.

FO-DFGIP souligne l'engagement des agents et rappelle que toute restructuration doit se faire dans les meilleures conditions possibles. Du fait du manque d'effectif, alimenter la cellule RCT va dégarnir le back-office gestionnaire. Ainsi, les secteurs d'assiette vont fusionner et les secteurs géographiques être revus. **FO-DFGIP** dénonce les priorisations qui sont obligatoirement et systématiquement faites au sein de nos services.

Vote Contre **FO-DFGIP**, Solidaires, CGT et abstention CFDT-CFTC.

6- Télétravail (info)

La note et les guides sur la mise en place du télétravail sont disponibles sur [Ulysse](#).

Cette année, 3% des agents (soit 45 personnes) seront choisis selon des critères encore à définir pour travailler de leur domicile 1 jour par semaine. Un arbitrage sera établi, le nombre de demande semblant dépasser l'offre potentielle.

Les appels à candidatures se feront en février 2019 pour une application à partir du mois d'avril 2019. Une autre campagne sera faite en septembre 2019 pour une mise en œuvre en janvier 2020.

Concernant le PAS, il n'y a pas encore de statistiques volumétriques concernant l'accueil téléphonique et physique. Cependant, les appels affluent et le délestage des centres de contact est déjà opérationnel dans tous les SIP exceptés La Seyne et St Tropez.

À la demande de **FO-DFGIP**, la Direction a admis que le nombre d'habilitation à consultpas n'était que de 30 pour le département du Var, mais qu'à terme une généralisation est prévue.

À noter que la permanence est de 2h30 avec une pause de 20 min soit en cours soit à la fin.

De plus, **FO-DFGIP** regrette que les formations aient été effectuées trop tardivement et qu'elles soient donc toujours en cours alors que la mise en place du PAS est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Vos représentants **FORCE OUVRIERE**:

Titulaires: S.Degeilh,F.Mosca, S.Charbonneyre

Suppléants: A.Maurice, P.Bernard,C.Banchetry